



## Litige avec artisan sur fourniture défectueuse

Par **Esteban943401**, le **19/10/2019** à **12:56**

Bonjour,

J'ai fait appel à un plombier pour un chantier de 10 000€. Il s'avère que nous avons constaté qu'un des robinets présentait un défaut. Nous l'avons signalé au plombier qui nous a informés que c'est la marque du robinet qui prendrait en charge le remplacement et que la marque avait été contacté en conséquence. Nous avons reçu la solde de la facture mais attendons le remplacement avant de payer . Cependant au bout de 10 jours, toujours pas de nouvelles de la marque en question. Nous en informons le plombier. Suite à cela, nous recevons une LRAR nous mettant en demeure de régler la totalité sous peine de poursuites. Suis je obligé de régler le solde malgré le robinet défectueux ? N'est ce pas au plombier lui même de régler le problème ? D'autant que nous avons également été confrontés à un éclat sur un receveur de douche qu'il a refusé de remplacer à sa charge, accusant les autres artisans. Nous avons finalement renoncé à ce remplacement. Nous comprenons d'autant plus mal ce rapport de force engagé avec nous.

Merci de vos conseils.